

# schéma départemental gérontologique

SOL  
FICHE 4

## Maison d'accueil familial

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Description des actions éligibles	Création de place(s) d'accueil familial.
	Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de bâtiment neuf</li> <li>• Restructuration de bâtiment</li> <li>• Réalisation de travaux d'aménagement intérieur des locaux pour améliorer la qualité de vie des résidents</li> </ul>
	Exclusions	Etablissements privés à but non lucratif
	Bénéficiaires	Communes, EPCI, établissements publics et associations à but non lucratif
	Objectifs et enjeux	Création de place(s) en maison d'accueil familial pour l'accueil de personnes âgées dépendantes (notamment GIR 3 et 4).
	Références • européennes • nationales • régionales (textes en vigueur, liens Internet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation relative à l'accueil familial art L 441-1 et suivants et R 441-1 et suivants du CASF</li> <li>• Schéma gérontologique</li> </ul>
	Critères d'éligibilité Conditionnalité des aides	Les projets doivent être compatibles avec les objectifs et répondre aux besoins fixés par le schéma. Par ailleurs, le maître d'ouvrage doit satisfaire aux exigences nécessaires pour la création d'une MAF (respect du cahier des charges et des normes de construction).
Critères d'intervention Montant de l'aide	50 000 € par maison d'accueil familial	

Informations pour le Maître d'Ouvrage	Territoires visés (zonage infradépartemental, communes rurales/urbaines...)	Localisation géographique fixée par le schéma : <ul style="list-style-type: none"> <li>• milieu rural (Nord et Sud département)</li> <li>• communes inférieures à 2000 habitants</li> <li>• proximité d'un EHPAD</li> </ul>
	Constitution d'un dossier (pièces à fournir)	Type + pièces complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• copie de la décision d'autorisation</li> <li>• notice explicative (capacité d'accueil, superficie, renseignement sur le fonctionnement de l'établissement, effectifs et qualification des personnels...) sur le projet dans son environnement</li> <li>• statuts, adresse du service gestionnaire</li> </ul>
Informations pour la gestion en interne du dossier	Engagement et contreparties envisagés	Panneau de construction indiquant la participation du Conseil Général
	Circuits de gestion	Dépôt : Direction de l'Appui aux Territoires et aux Communes Instruction technique, administrative et financière : Direction Générale Adjointe des Solidarités Direction du Handicap et de la Vieillesse
	Cofinanceurs possibles	Subventions : Etat, Région, ADEME, UE : FEADER – dispositif 321 (voir conditions)
	Adresses utiles	Direction Générale Adjointe des Solidarités Direction du Handicap et de la Vieillesse 39, rue de Beaulieu 86000 POITIERS Tél. : 05 49 36 20 29

Contact pour toute information concernant cette action :  
**Direction Générale Adjointe des Solidarités (DGAS)**  
**Direction du Handicap et de la Vieillesse : 05 49 36 20 29**